

**Communiqué de presse**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Nouvelles conduites de transport d'eau potable  
Mise en service d'une section de 1.4 kilomètre entre  
Villeret et Saint-Imier**

Débuté en avril, le chantier de remplacement de 2 conduites de 1.4 km chacune posées en 1893 et 1971 (sur un total de 5 km), pour amener l'eau de la source de la Raissette vers le réseau et les réservoirs de Saint-Imier s'est terminé début décembre 2025. Les 2 nouvelles conduites d'un diamètre de 200 et 250 mm en fonte ont été raccordées au réseau existant au Nord de la Route de Tramelan, au passage de la Raissette et dans les pâturages de Villeret.

Un grand merci à l'ensemble des intervenants qui ont travaillé dans des conditions parfois très difficiles afin de mener à bien ce projet dans les délais, permettant de rendre plus sûre l'alimentation en eau de la région. (cm)



# Budget 2026 de la Municipalité de Saint-Imier

## L'heure est aux économies

**Le budget 2026, adopté par le Conseil de ville dans sa séance du 23 octobre 2025, est désormais entré en force. Son élaboration a été marquée par une année de transition au sein du Service des finances et par un contexte économique incertain. Malgré ces conditions, le budget ne présente pas d'augmentation de la quotité d'impôts pour 2026. Avant de demander un effort supplémentaire à la population, le Conseil municipal entend mettre en œuvre les mesures retenues dans le cadre de l'audit mené par Compas Management Services.**

### **Des réserves encore suffisantes pour 2026**

Le budget 2026 entré en force porte les marques d'une gestion rigoureuse et d'une volonté de stabiliser la situation financière préoccupante de la commune. Les réserves comptables de la commune atteignent quelque 11 millions de francs. Elles permettent de ne pas mettre en péril la santé financière de la commune, malgré un excédent de charges. Les investissements ont été revus à la baisse, afin de tenir compte de la situation. Cependant, malgré les efforts entrepris pour contenir les dépenses d'investissement, l'endettement de la commune devrait poursuivre son augmentation en 2026. Conséquence directe, chaque investissement est minutieusement étudié : il s'agit de faire des choix, et de déterminer des priorités.

Les impôts ont été planifiés à partir des derniers chiffres connus à ce jour pour les personnes physiques, soit les pronostics de début août 2025 et avec l'espoir d'une certaine reprise en ce qui concerne l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Par ailleurs, les estimations relatives aux personnes morales les plus importantes ont été affinées sur la base des échanges menés avec leurs représentants, permettant ainsi d'intégrer des données plus réalistes dans les prévisions budgétaires.

### **Pas d'augmentation de la quotité d'impôt en 2026**

Le taux d'imposition est maintenu à 1.75, aussi bien pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques que pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Corentin Jeanneret, député-maire de Saint-Imier, est d'avis que « toute décision relative à une augmentation de la quotité d'impôts doit être fondée sur une analyse complète et rigoureuse de la situation financière de la commune en laissant le temps de mettre en place les mesures adéquates, notamment celles retenues dans le cadre de l'audit financier et organisationnel de la commune de Saint-Imier ».

Afin de diminuer le déficit, l'heure est donc aux économies. En novembre 2024, suite au refus par le peuple du budget 2025, le Conseil municipal avait déjà pris un train de mesures, qu'il poursuit à ce jour : gel des salaires durant trois ans, maintien de la fermeture du bassin de natation, ajournement de projets, vente du patrimoine financier.

Par ailleurs, Gilles Léchot, directeur de Compas Management Services, a présenté début juillet au Conseil municipal et aux chefs de service les résultats de l'audit organisationnel et financier de la Municipalité de Saint-Imier. Ces derniers ont traité les quelque 200 mesures proposées, et en ont retenu 160. L'enjeu est de taille : assainir les finances communales en mettant fin au déficit structurel et en résorber à terme l'endettement communal.

Avant de toucher à la fiscalité, le Conseil municipal souhaite démontrer que tout a été mis en œuvre pour stabiliser et améliorer la situation financière de la commune. A cet effet, le Conseil municipal a adopté, en étroite collaboration avec les chefs de service, une Déclaration en date du 19 août 2025, qui mentionne : « La hausse de la quotité d'impôt fera partie intégrante de l'audit et est inéluctable. Toutefois, afin d'avoir le temps de mettre en œuvre l'audit et de procéder à tous les ajustements, les autorités et l'administration auront besoin de temps et de

réflexion. Aller devant le peuple sans avoir procédé à tout ce qui pouvait être attendu de la part de la Municipalité ne nous semble pas une bonne approche. Cela pourrait même conduire à un second refus du peuple qui nous reprocherait de ne pas avoir fait tout ce qui était en notre pouvoir pour trouver des solutions à notre niveau, avant de recourir à une augmentation de la fiscalité. ». Les mesures retenues de l'audit commencent progressivement à être mises en place en cette fin d'année.

### **Augmentation de la quotité d'impôt en 2027 inéluctable**

Bien que la commune renonce à une hausse de la quotité d'impôt en 2026, cette dernière sera nécessaire dès 2027 pour des raisons structurelles. En effet, même avec un fonctionnement rigoureux, et des mesures d'économies, la Municipalité fait face à un déficit structurel de l'ordre de 3 millions de francs qui ne peut pas être compensé durablement par les réserves, même de manière partielle. Avec la diminution des réserves et le maintien des investissements essentiels, l'endettement continuera de s'accroître. Or, les économies et le désendettement sont deux priorités qu'il ne faut pas perdre de vue.

Corentin Jeanneret précise : « En prenant le temps de déployer l'audit, tout sera mis en œuvre et étudié afin de réaliser des économies. Chaque partie doit faire des concessions : peuple, autorités, personnel communal, etc. La discussion de ces concessions prendra du temps et la dernière étape doit rester celle de l'augmentation de la quotité. Faire passer une augmentation n'est pas une chose aisée et il n'est pas possible de tenter cette manœuvre chaque année, au risque d'éroder la confiance du corps électoral ».

Durant ces prochains mois, le Conseil municipal va informer la population par le biais de communiqués réguliers. Ces informations, données en toute transparence, permettront à chacune et chacun de prendre connaissance de la situation et du côté inévitable de la hausse de la quotité d'impôt.

Le Conseil municipal remercie la population pour sa confiance. Ce n'est qu'avec la participation de toutes et tous qu'un avenir plus serein pour Saint-Imier peut être construit. Si l'on veut conserver ce qui fait la qualité de vie de notre cité, il faut continuer de se battre pour assainir nos finances et sauvegarder le bien-être des Imériennes et des Imériens. Ensemble, nous y arriverons ! (cm)

## Qualité de l'eau

### **Analyses des sources et du réseau imérien durant l'année 2025**

Les contrôles de la qualité chimique et bactériologique de l'eau distribuée par le réseau de Saint-Imier ou fournie à d'autres distributeurs (communes de Renan, Sonvilier, Villeret, syndicats d'alimentation en eau de Courtelary – Cormoret, du Chasseral et du Sergent) ont confirmé le respect des normes légales de qualité en 2025.

Plus de 150 analyses sont réalisées annuellement sur l'eau de la source de la Raissette, du puits des Sauges, du réseau imérien et à l'entrée des réseaux partenaires. Les paramètres suivis sont la bactériologie, la chimie de l'eau, les pesticides, différentes familles d'hydrocarbure et de solvants industriels ainsi que des éléments traces permettant de mettre en évidence des pollutions provenant des eaux usées.

Aucune trace de pesticides (dont le chlorothalonil et ses dérivés), solvants industriels ou de micropolluants (médicaments) n'a été mis en évidence lors de ces analyses durant l'année 2025, confirmant l'excellente qualité de l'eau distribuée.

La fiche produit de l'eau distribuée à Saint-Imier et dans le haut-vallon se trouve sur le site [www.stsi.saint-imier.ch](http://www.stsi.saint-imier.ch). (cm)

Saint-Imier, le 9 décembre 2025